

**DÉPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE MORCOURT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit février à 9 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Morcourt dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil de cette séance, sous la présidence de Madame Rose-Marie BUCEK, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 Février 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Etaient présents : BUCEK Rose-Marie, COURTRAY Pierre-André, QUÉVREUX Sylvain, Ludovic ROUTIER, Samuel CLÉMENT, Monique MANGIN, Sabine FOREL, Simone TALON, Laurent BARBER, Daniel NASSAH.

Absents représentés : Mme Méline COCHET a donné pouvoir à Mr Sylvain QUEVREUX
Mr Didier DELSART a donné pouvoir à Mme Rose-Marie BUCEK
..Mr Jean-Michel LELEU a donné pouvoir à Mr Samuel CLEMENT

Absente excusée : Mme Liliane BAILLON

Absente : Mme Alysson CHAMPION

Madame Monique MANGIN a été désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION SUBVENTION FONDS DE CONCOURS

Suite à un mail de la Sous-Préfecture, il s'avère que la désherbeuse ne peut pas être subventionnée par la DSIL(dotation de soutien à l'investissement local). En effet, le projet doit être subordonné à la signature d'une convention de mutualisation avec une ou plusieurs communes. Par conséquent, il faut faire une demande de subvention auprès de l'Agglo du Saint-Quentinois à hauteur de 50% comme la demande précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Sollicite, une subvention au titre du fonds de concours, de 50 % du montant H.T. pour l'acquisition d'une désherbeuse.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

OBJET : VENTE CAFÉ

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la proposition de Monsieur MERDA concernant la vente du café.

CRÉATION ET GESTION D'UNE PARTIE DE LA CANTINE SCOLAIRE A LA SALLE POLYVALENTE DE MORCOURT

Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires expose à l'Assemblée :

Un nouveau plan sanitaire impose aux communes de limiter le brassage entre enfants de classes différentes et avec des adultes.

Il faut respecter une distanciation d'un mètre entre chaque élève d'une même classe et une distanciation de deux mètres entre les groupes d'élèves de classes différentes.

Les enfants soumis au port du masque (du CE1 au CM2) doivent conserver celui-ci jusqu'au moment où le repas leur est servi à table.

Chaque enfant doit manger tous les midis à la même place.

Afin de respecter les nouvelles consignes sanitaires édictées par le gouvernement,

Afin de permettre aux enfants de ne pas courir le midi et de bénéficier d'un temps calme avant la reprise de l'après-midi,

Afin de permettre aux enfants de manger plus sereinement le midi,

Afin de protéger les plus petits qui ne portent pas de masques

La convention signée avec la commune d'Omissy n'a pu lieu d'être.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de cette cantine et dans le cadre du regroupement scolaire Morcourt-Omissy de mettre à la vente les tickets de cantine au même prix que la commune d'Omissy, c'est-à-dire 3.80 €. De ce fait, l'Assemblée vote à l'unanimité pour une création de régie.

FUSION DES RÉGIES DE RECETTES

Dans le cadre de la mise en place nationale par la Direction Générale des Finances Publiques du « zéro cash » et afin de simplifier les procédures administratives et comptables, il conviendrait de regrouper toutes les régies en une seule et même régie dénommée « Régie de recettes diverses »

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

DIVERS :

Madame Le Maire :

Le site internet n'étant plus à jour, Monsieur Daniel NASSAH (conseiller) propose de s'occuper du site jusqu'au retour de Mme BLAKE.

Madame BUCEK propose au conseil de distribuer des œufs en chocolat pour Pâques aux enfants de la commune.

Madame Le Maire informe le conseil qu'une entreprise va intervenir à l'école pour poser un diagnostic amiante ou pas dans les locaux scolaires.

Madame BUCEK informe le Conseil que l'entreprise Bazin doit de nouveau intervenir dans la maison rue de la Marnière (problème humidité velux).

Monsieur le 4^{ème} adjoint :

Suite à la demande d'administrés, un nouveau devis est demandé aux Francas pour l'ouverture d'un centre de loisirs sur la Commune de Morcourt pendant les petites vacances scolaires.

Monsieur CLEMENT informe l'Assemblée qu'il a remarqué que des personnes jetaient des déchets sur les bords de route.

Madame La Conseillère :

Madame FOREL interpelle Madame Le Maire au sujet de l'inondation du sous-sol d'une maison d'administrés. Madame Le Maire se charge déjà du dossier.

Le Maire,
Rose-Marie Bucek

